



Mairie d'Asnans-Beauvoisin

Extrait du Conseil Municipal du 24 Septembre 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Asnans-Beauvoisin à **20h00** sous la présidence de Mr **Éric FLUCHON**, Maire.

Membres présents : Mr FLUCHON Éric, Mme FLAIVE Nathalie, Mr GUYOTY Serge, Mr GRAS Alain, Mme PILARD Christelle, Mr CHEVRIAU Jean-Louis, Mme HENGUELY Sylvanie, Mr MOTTARD Philippe, Mr SCORTEGAGNA Cyrille, Mr GROS Jacques, Mme PICARD Sylviane, Mr BARRAUX Nicolas, Mr PEREIRA Christophe.

Excusés : Mme Céline DELAITRE, Mr Cédric PRAVAZ donne pouvoir à Mr PEREIRA Christophe. Mme Nathalie FLAIVE est nommée secrétaire de séance.

Rectificatif : Mme Sylviane PICARD était excusée lors du dernier conseil du 3 septembre 2021. Le compte rendu du Conseil Municipal en date du 03 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité de ses membres présents.

1. **Convention Enedis**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise ENEDIS installe un poteau de renforcement pour la ligne au Lieu-dit Les Crapitots. Une convention de mise à disposition est établie avec la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ** à l'unanimité les termes de la Convention avec ENEDIS à compter du 24/09/2021

2. **Poteau Incendie n°25**

Le Conseil Municipal **PREND** connaissance de l'accident survenu le 30 Mai dernier avec un véhicule agricole. **PREND** connaissance du devis de la SOGEDO d'un montant de 2 894.54 € HT validé par l'assurance. **PREND** connaissance que la franchise est de 298 € et vétusté déduite de 354.72 €.

3. **Renouvellement Bureau AFR d'Asnans et de Beauvoisin**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, la validité du Bureau de l'Association Foncière d'Asnans et de Beauvoisin venant à l'échéance, il est nécessaire de renouveler les membres de ces bureaux.

Il précise qu'en application de l'article R133-3 du Code Rural, Livre I, il incombe au Conseil Municipal de désigner une liste de propriétaires exploitants ou non, dans le périmètre remembered.

Il est alors procédé au scrutin selon les formes habituelles en matière d'élections de délégués communaux.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de reporter au prochain conseil la désignation des deux listes de propriétaires pour les deux associations foncières.

4. **Délégations signatures**

Dans le cadre de sa délégation de signature, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dépenses et recettes suivantes : Validation de la facture de l'entreprise Gerriet pour la somme de 3 290 € HT, accord de principe dans les questions diverses du Conseil Municipal en date du 16/04/2021. Encaissement d'un chèque de Groupama, pour la somme de 2 388 € concernant les dégâts des eaux du plafond de l'ancienne Mairie. Encaissement d'un chèque de Groupama, pour la somme de 2 894.54 € concernant le sinistre du poteau incendie n°25. Encaissement d'un don de 8 000 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité la facture et les recettes

5. Salle des fêtes

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance de la disparition d'un extincteur lors d'une location de la salle de Beauvoisin, du remplacement dudit extincteur par l'entreprise FEUVRIER pour la somme de 135.91 € TTC.
- DECIDE à l'unanimité de refacturer à ce locataire l'extincteur.
- PREND connaissance du tableau de la vaisselle avec le prix devant chaque article, pour le paiement en cas de casse ou de perte lors d'une location de la vaisselle.
- DECIDE à l'unanimité de valider le tableau tarifaire de la vaisselle en cas de casse.
- DECIDE à l'unanimité de valider la capacité d'accueil du public à la salle des fêtes d'Asnans à 145 personnes maximums.
- PREND connaissance de la nécessité de prendre une délibération concernant les placards de vaisselle. En effet, lors d'une location gratuite (1 fois/an pour une association), il n'a jamais été précisé si les placards vaisselles étaient gratuits ou payants.
- DECIDE à l'unanimité, de mettre les placards de vaisselle gratuits, lors d'une location annuelle d'une association dont les activités sont sur la commune.
DIT que pour toutes les autres locations, les placards vaisselles seront payants aux prix habituels.
- DIT que si l'association n'utilise pas les placards vaisselles lors de sa location gratuite annuelle, elle ne pourra pas la réclamer lors d'une location payante au motif qu'elle ne l'avait pas utilisée lors de la gratuité.
- DIT que pour toute location payante ou gratuite 1 fois/an, les fluides restent payants, à savoir : forfait poubelle, forfait chauffage suivant météo et casse ou manquant dans les placards vaisselles.
- DECIDE à l'unanimité de valider tous les points précédents.

- AUTORISE Mr le Maire à signer tout document s'y rattachant

6. Affouages 2021 /2022

- DECIDE comme les années précédentes de délimiter quelques lots de bois communaux, la Commission des bois délimitera ces lots, ceux-ci seront attribués par tirage au sort.
- Le prix de vente en est fixé à 8 euros le stère pour cet hiver 2021-2022.
- Tout bois non façonné ou en cours, devient propriété de la commune après le 31 mars 2022. Le bois cubé devra être sorti le 31 mai 2022 au plus tard.
- Le produit de la vente sera encaissé par le Receveur Municipal et budgétisé en 2022, sur le compte 7025, taxe d'affouage.
- Les inscriptions seront reçues du lundi 4 au vendredi 22 octobre 2021 à 11h00 en Mairie ; le tirage au sort se fera le samedi 23 octobre à 11h00. Toute inscription après cette date sera refusée. Les inscriptions effectuées par un tiers ou par téléphone ne seront pas prises en compte.
- La Mairie autorise les attributaires des lots de bois, à brûler sur place les branchages, petits bois, pour laisser les lieux propres (éviter produits polluants : huile de vidange, pneus...) ; attention, pas de branches dans les fossés.
- Les souches doivent être coupées au plus près du sol et obligation de laisser le terrain en parfait état de propreté y compris les déchets divers (bidons, canettes, etc...)
- Un règlement est établi par la Commission des Bois.
Les personnes qui ne respecteront pas les consignes, n'auront pas de lot l'année suivante.
- DECIDE à l'unanimité de valider le présent règlement.

7. Rapport annuel du Syndicat des 3 Rivières

Le Conseil Municipal PREND connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de celui du service de l'assainissement collectif de l'année 2020,

- DECIDE à l'unanimité de ses membres présents de valider les résultats de ces deux rapports.

8. Huisseries Bâtiments communaux

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance pour voir de :
 - changer la porte d'entrée du bâtiment de l'ancienne mairie d'Asnans, avec la mise en place d'une main courante pour les marches du bâtiment et d'une rampe d'accès à mobilité réduite,
 - changer la porte latérale et la porte d'entrée de la mairie, avec des vitres anti-effractions,
 - changer les fenêtres du rez-de chaussée de la mairie, avec également des vitres anti-effractions et double vitrage,
 - changer les fenêtres et volets de l'appartement de Beauvoisin.
- DECIDE à l'unanimité de demander des devis pour chaque point.

9. Voirie

Le Conseil Municipal PREND connaissance des travaux à effectuer : Place de l'église à goudronner et le long du mur de l'église. DECIDE à l'unanimité de valider les devis de l'entreprise SCTP pour la somme d'un montant total de 12 847,50 euros HT (soit un devis à 6 452,50€ et un autre à 6 395€ HT). DIT que la dépense sera prévue au budget 2022.

10. Aire de jeux (sous réserve réception des devis)

Point reporté au prochain conseil, faute de devis.

11. Locations communales

Le Conseil Municipal :

- PREND connaissance du départ du locataire de l'Appt n°10 au 15 Octobre 2021,
- PREND connaissance du départ du local n° 05 au 15 octobre 2021.

12. Questions diverses

- ✓ Installation d'un banc au lotissement de la Fraisière dans l'ilot central en face de l'aire de jeux. Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'en mettre un.
- ✓ Travaux du SIDEC terminés : aux Lotissement des Essarts, installation de prises pour mise en place des guirlandes de Noël, ...
- ✓ L'entreprise Bornier va attaquer les travaux de curage début octobre.
- ✓ Pour information dans le cadre du programme SMCR 2021, Mme Schmieder est stagiaire en alternance à la Mairie d'Asnans-Beauvoisin et à la Mairie de Chaussin pour apprendre le métier de secrétaire de Mairie pour une durée de 3 mois.
- ✓ La fanfare d'Asnans-Beauvoisin nous demande un local pour faire leur répétition, le Conseil Municipal DECIDE de leur proposer la salle des fêtes de Beauvoisin pour essai.
- ✓ Voir pour aménagement d'une cuisine à la salle des fêtes de Beauvoisin, la commission bâtiments se réunira prochainement pour étudier le projet.
- ✓ Repas du 11 novembre, le Conseil Municipal DECIDE à la majorité de faire un repas à la salle des fêtes en ouvrant aux administrés, anciens combattants, membres de la fanfare et de faire appel à la Table d'Asnans pour le repas.
- ✓ Problèmes des micros coupures d'EDF sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h54.

Asnans-Beauvoisin, le 24 Septembre 2021